

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de retraites (CIMR), représentée par son Président Directeur Général, M. Khalid Cheddadi, a déclaré le 07 janvier 2015, avoir acquis, 1 050 actions SMI sur le marché central, au cours unitaire de 3 100 dh, le 31 décembre 2014, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CIMR détient 82 708 actions SMI, soit 5,03% du capital de ladite Société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la CIMR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur SMI.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières